

▶ **NON ! Nos régimes de retraite ne sont pas en danger sur le plan budgétaire !**

Le mensonge budgétaire est d'autant plus énorme qu'en reculant de deux années l'âge légal du départ à la retraite et en accélérant l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans, le nombre de personnes privées d'emploi et la pauvreté pourraient augmenter générant notamment des dépenses nouvelles au titre de l'assurance chômage et du revenu de solidarité active.

Par ailleurs, en allongeant le temps de vie passé au travail, y compris pour celles et ceux qui exercent des activités et des travaux pénibles et astreignants, qui subissent des activités professionnelles à temps partiel, des inégalités salariales et de déroulement de carrières, la réforme envisagée nourrira toujours et encore la construction d'une société inégalitaire et fragmentée, entre les générations les plus jeunes et les plus âgées, entre les femmes et les hommes mais aussi en termes d'espérance de vie en bonne santé, etc.

RÉFORME DES RETRAITES :
72% DES FRANÇAIS JUGENT LE TEXTE INJUSTE,
2 SUR 3 SOUTIENNENT LES GRÉVISTES

IL FAUT FAIRE
PREUVE DE PLUS
DE PÉDAGOGIE,
C'EST TOUT !



JE NE SUIS PAS
SÛR QU'ON Y
GAGNE.

PLUS LES GENS
COMPRENNENT
LA RÉFORME,
PLUS ILS SONT
CONTRE !

Compte-rendu de la réunion du CSAL du 16/01/2023

La première réunion du CSAL de la DNEF s'est déroulée le 16/01/2023. Il s'agissait de la première réunion de cette instance dont la représentativité est issue des dernières élections professionnelles 2022 (pour rappel, sur les 7 sièges : 4 pour la CGT, 2 pour Solidaires et 1 pour la CFDT).

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du CSAL
- Déclinaison en local du volet emploi de la DGFIP
- Présentation de la concertation locale du contrat d'objectif et de moyens

Cette instance débute toujours par les déclarations liminaires des organisations syndicales (la nôtre est en ligne sur notre site intranet). Toutes les OS ont abordé la réforme des retraites, les suppressions d'emplois à la DGFIP et sa déclinaison à la DNEF ainsi que la concertation locale du Contrat d'Objectifs de Moyens.

Le Directeur de la DNEF n'a pas souhaité s'exprimer sur la réforme des retraites. En ce qui concerne le Contrat d'Objectifs de Moyens 2023-2027, le Directeur est satisfait de la concertation locale et sur les suppressions d'emplois, dans la même lignée que la Direction Générale, le Directeur se dit satisfait qu'il n'ait que 850 suppressions d'emplois et se réjouit de la création de 9 emplois à la DNEF.

Nous pouvons comprendre l'absence de position du Directeur de la DNEF sur la réforme des retraites, toutefois comme tous les Français, il sera impacté par cette réforme injuste qui est une nouvelle régression sociale dont le seul objectif est de dégager des marges pour financer de nouvelles baisses d'impôts au profit des plus riches et des grandes entreprises.

Sur le Contrat d'Objectifs et de moyens, nous pouvons regretter qu'initialement la DGFIP n'ait pas souhaité associer les agents. En effet la DGFIP n'a impliqué les agents que suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances sur le COM 2020 – 2022 qui avait pointé du doigt l'absence de concertation des agents. Au passage, ce rapport de l'IGF a aussi pointé du doigt que la DGFIP a accéléré les suppressions d'emplois sans motif apparent... et que la DGFIP a négligé les investissements en matière informatique.



Pour les suppressions d'emplois, nous ne pouvons pas avoir une lecture purement locale de cette situation. Les suppressions d'emplois dans d'autres services de la DGFIP ont un impact sur le travail quotidien des agents de la DNEF et sur leurs perspectives de mobilité ou de carrière.

Ainsi, cette année il n'y a pas de suppression nette d'emploi à la DNEF, puisque l'on constate la création de 9 postes (1 Idiv + 8 Inspecteurs) et la transformation de 9 emplois :

- 1 IP en AFIPA (chef de service du SIE),
- 8 emplois B en A pour le BLF et les BII (4 vacances d'emplois),
- 2 départs à la retraite,
- 2 réussites possibles au concours).

La Direction a communiqué en séance les vacances d'emplois à la DNEF et le nombre de départ à la retraite connu. Au niveau des vacances d'emplois, il y a :

- 4 emplois de A vacants en Direction,
- 1 emploi de A vacant en brigade,
- 4 emplois de A vacants en BII,
- 4 emplois de B en BII.

Pour le moment, la Direction a connaissance de 15 départs à la retraite : 1 A+, 7 A (dont 4 la BNEE), 4 B (dont 2 au BLF) et 3 C.

Nous sommes revenus sur les suppressions d'emplois de B en BII et au BLF, car, pour nous, cette suppression est purement dogmatique et sans fondement. Nous demandons un bilan.

La Direction assume ce choix et elle affirme que ce choix est également partagé par les chefs de BII.

La Direction confirme une nouvelle fois qu'aucun contrôleur actuellement en poste ne sera incité à partir et qu'elle souhaite qu'ils continuent à la DNEF.

Nous avons fait remarquer que la montée en compétences souhaitée par la Direction pour motiver son choix est quand même contredite par une réalité : la DNEF a recruté principalement des inspecteurs stagiaires pour remplacer des contrôleurs. Ainsi, l'année dernière, 9 inspecteurs stagiaires sont arrivés en BII et sans remettre en cause la qualité de ces collègues, il est avéré que la formation à l'ENFIP n'aborde pas les points de fiscalité propre au cœur de métiers des BII.



En ce qui concerne la création de la BIR 4, la CGT a toujours réclamé des moyens pour lutte contre la fraude fiscale, donc nous sommes favorables à sa création mais nous regrettons l'absence de moyens supplémentaires en agents pour accompagner cette nouvelle BIR, que ce soit à la CJPC, à la cellule AAI, au secrétariat des BIR et à la 2^{ème} Division. Nous regrettons également l'absence de création de postes de contrôleur.

Pour la Direction au 1^{er} septembre, la charge de travail de la CJPC, de la cellule AAI et de la 2^{ème} Division ne sera pas immédiatement impactée car la nouvelle BIR va se mettre progressivement en place. Pour le secrétariat des BIR, les chefs de services BIR ont estimé qu'il pouvait assumer cette nouvelle charge de travail. Par ailleurs, la Direction n'avait pas la main sur ces 8 emplois créés car ils sont fléchés par la DG sur des postes de vérificateur.

Toutefois, la Direction est consciente que l'activité de cette 4^{ème} BIR aura une incidence sur la charge de travail de la CJPC, de la cellule AAI et de la 2^{ème} Division et elle n'exclut pas de créer des postes à l'avenir.

Sur l'absence de la création de postes de contrôleurs dans cette nouvelle BIR, la Direction de la DNEF indique que, dans sa demande initiale à la DG, elle avait demandé la création de ces postes mais sans succès cette année.

Provisoirement et sur la base du volontariat un contrôleur de BIR sera détaché à la BIR 4 et la Direction va équilibrer le nombre de vérificateur par

BIR. En effet, actuellement la BIR 1 a un vérificateur en moins (ce poste avait été supprimé lors de la création de la BAPF). Ainsi, chaque BIR comptera 7 vérificateurs.

Sur l'alimentation en dossiers, le responsable de la 2^{ème} Division a précisé que les BNI 1 / 7 proposent assez des dossiers de qualité et que la BIR 4 pourra donc absorber une partie de la programmation qui est actuellement destinée à d'autres services de contrôle. Mais, il y a le souci de préserver la spécialisation des BIR tout en élargissant les contrôles (notamment des dossiers suite à L16B).

La BIR 4 sera localisée dans une salle commune – la salle de réunion Eiffel - au 1^{er} étage mais c'est transitoire, la Direction ayant pu demander une modification des plans d'implantation des BIR à ROMAINVILLE. L'actuel chef de brigade de la BIR 2 sera le chef de service de la BIR 4 et la Direction souhaite que des inspecteurs actuellement en BIR rejoignent cette nouvelle brigade.



La Direction a communiqué les **ponts naturels** pour 2023 : **le 19 mai et le 14 août**.



En questions diverses, notre section a demandé la tenue d'un séminaire BNEE et qu'une solution soit trouvée pour les agents de la BNEE en ce qui concerne la sauvegarde et l'archivage de leurs dossiers.



La direction de la DNEF a fait un **droit de réponse** à la CGT et à SOLIDAIRES suite à notre lettre ouverte au directeur du mois de novembre intitulée « **PERIL SUR LE L16B** ». La Direction estime en effet que ce tract est plein de contrevérités et qu'il laisse croire que la Direction souhaite « saboter » la mission du L16B. De plus, pour la Direction, cette lettre ouverte manquerait de respect aux agents de la 4/5^{ème} Division.

Pourtant, cette lettre ouverte fait suite à des visites de BII par la CGT et Solidaires, il s'agit donc du ressenti des agents et ce qu'ils ont exprimé n'est pas une nouveauté.

En effet, depuis plusieurs années, la CGT et Solidaires ont interpellé la Direction sur le malaise actuel des BII en matière de programmation des dossiers et le DUERP de la DNEF contient plusieurs risques liés à ce point.

Concernant le prétendu manque de respect de cette lettre ouverte aux agents de la 4/5^{ème} Division, c'est totalement faux. Nous savons faire la part des choses, et nous ne mettons jamais en cause les agents mais uniquement la Direction dans l'application de sa stratégie. Toutefois, si des agents ont été blessés par les propos de cette lettre ouverte à destination du Directeur de la DNEF, la CGT FIP en est désolée, car tel n'était pas le but.

Extrait du Pompogratton n° 6 spécial retraite de la section CGT Fip 03.

« Pour bien parler le Guerini, il faut d'abord visionner ce chef d'œuvre, que vous avez tous reçu dans votre boîte mail pour vous faire aimer la réforme des retraites. Devenir un robot de la com ce n'est pas donné à tout le monde. Faire de la « pédagogie » auprès des enfants que nous sommes, ça s'apprend.

Ensuite c'est facile, il faut apprendre la chorégraphie PaloAltienna. C'est un peu comme la Macarena, mais en plus ridicule :



Et vous recommencez ces gestes en boucle avec des variantes... en cadence. (Hélas, la conviction gesticulée ne semble plus trop faire effet sur les agents.) »

► Compte-rendu de la réunion inter-directionnelle sur le déménagement des DNS à ROMAINVILLE.

Le 18 janvier, les Directions de la DVNI, de la DNEF et de la DGE ont convié les Organisations Syndicales (OS) de leurs Directions respectives à un point étape sur le projet immobilier de ROMAINVILLE. Le projet est piloté par un AFIP de la DVNI.

Pour rappel, il s'agit de deux immeubles reliés, sur une partie des étages, par des passerelles. Lorsqu'on emploie le terme d'étage, il faut donc comprendre la surface des deux immeubles et des passerelles sur un étage.



Pour le moment, la date de livraison des immeubles est toujours maintenue au 01/06/2024, le total des agents sera de 1 100 agents pour un ratio de 17,5 m² de surface utile brute par agent. La surface utile brute est ce qu'il reste lorsqu'on enlève les surfaces où l'on ne peut pas circuler, elle contient donc les sanitaires, etc.

Le projet du nouveau bâtiment est strictement encadré par la nouvelle politique immobilière de l'État (occupation rationnelle des surfaces, enjeux écologiques et énergétiques, fin des bureaux

individuels, limitation des m² de surface utile brute par agents entre 16 m² et 18 m²).

Dans le nouvel immeuble, la répartition sera la suivante :

- Le rez-de-chaussée sera occupé par un accueil commun, un restaurant (commun avec le 3^{ème} bâtiment du site), une cafeteria, une salle de restitutions L16B, une salle de réception des entreprises pour la DGE, une salle de réunion, une « base de vie » avec 3 douches, des salles de convivialité, les médecins de prévention de Seine-Saint-Denis et les assistantes sociales.
- Du 1^{er} étage au 3^{ème} étage, l'espace sera occupé par la **DGE**, avec ses archives.
- Du 3^{ème} étage au 6^{ème} étage, il sera occupé par la **DVNI**.
- Du 6^{ème} étage au 8^{ème} étage, il sera occupé par la **DNEF**

Chaque Direction disposera de ses propres salles de réunion et de formation. Toutefois, elles seront mutualisées avec les autres Directions si besoin.

Tous les agents pourront se déplacer d'un immeuble à un autre et d'un étage à un autre. La gestion des immeubles sera réalisée par une seule des 3 Directions mais les agents de leurs services communs seront mutualisés entre elles. Ces agents recevront une formation particulière devant leur permettre de pouvoir mieux diriger les visiteurs des 3 Directions, celles-ci ayant chacune leurs spécificités.

Les bureaux seront répartis dans une logique fonctionnelle : tous les services d'une même Division ou d'un même métier seront regroupés au même étage. Des box individuels, appelés « bulles », seront mis en place pour pouvoir s'isoler et le nombre place de parking sera de 148. Il y aura également des espaces pour les cycles et quelques places

permettant de recharger des voitures électriques (à la charge de l'agent a priori).

La nouvelle politique immobilière de l'État préconise la fin des bureaux individuels et la maximisation des espaces de travail 6 ou 8 agents par bureau.

Les trois Directions ont donc demandé l'arbitrage du DGA de la DGFIP afin de pouvoir déroger à cette règle et de permettre des bureaux individuels pour les encadrants et des bureaux de 4 personnes. L'aménagement des espaces de travail sera différent entre les brigades et les services de direction.

L'arbitrage du DGA sera connu à la fin du mois de janvier (après le bouclage du présent ASD). Une fois cet arbitrage donné, les Directions vont débiter une phase de réflexion sur les aménagements internes en concertation avec les agents et les chefs de service.

Une Formation Spécialisée du CSAL de Site pourra être organisée, le cas échéant.

Les 4 veilleurs de nuits ne sont pas conservés sur le nouveau site et pour le RIE la nature de sa gestion dépendra de la qualité des occupants du troisième immeuble. Ainsi, si c'est une société privée ce sera un RIE, si c'est une administration ce sera un RIA avec une possible gestion par l'AGRAF.

Les OS CGT, Solidaires et CFDT ont accepté de mutualiser leurs locaux syndicaux par Confédération. Toutefois la localisation des locaux syndicaux n'est pas arrêtée. Nous souhaitons que ces locaux soient situés en rez-de-chaussée afin de pouvoir accueillir nos collègues plus facilement. Par manque de place, ils seront peut être situés sur un étage médian, toutefois éloignés des bureaux des Directeurs et proche des accès de l'étage.

En réalité, derrière cette diminution des m² par agent, on retrouve les effets de la politique de la DGFIP qui vise à réduire la surface des bureaux en considérant que la règle de la mise en place du télétravail à grande échelle porte une quotité de télétravail à 50 % ou à 3 jours par semaine.

Le télétravail est une modalité de travail qui ne doit pas avoir pour conséquence une dégradation des conditions de travail en présentiel. En outre, certains agents ne peuvent ou ne veulent pas le pratiquer !

La CGT a toujours revendiqué la réversibilité du télétravail, pour raisons professionnelles (nécessité d'échanger en présentiel autour d'un dossier) ou personnelles (volonté de recréer ponctuellement du lien avec le collectif de travail).

Cette approche d'austérité budgétaire du télétravail ne peut qu'empêcher cette réversibilité en condamnant les agents à une organisation extrêmement rigide et définitive de leurs conditions de travail.



Etat d'avancement du chantier – janvier 2023 © Les Maçons Parisiens

Nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales

Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté 63 % des richesses produites, près de deux fois plus que le reste de la population mondiale. C'est le constat révélé par le nouveau rapport d'Oxfam sur les inégalités mondiales, publié en marge du Forum économique mondial de Davos.

La loi du plus riche : les chiffres-clés du rapport

- Depuis 2020, deux tiers des richesses mondiales produites ont été captées par les 1% les plus riches.
- Les milliardaires ont gagné 2,7 milliards de dollars par jour depuis 2020 grâce à l'intervention publique face au coronavirus.
- Depuis 2020, les 10 premiers milliardaires ont gagné 189 milliards d'euros, l'équivalent de deux ans de factures de gaz, d'électricité et de carburant des Français•es.
- Taxer la fortune des milliardaires français à hauteur d'à peine 2% permettrait de financer le déficit attendu des retraites.
- Avec une fortune de 179 milliards d'euros, Bernard Arnault est désormais l'homme le plus riche de la planète. Sa fortune correspond à l'équivalent de celle de près de 20 millions de Français.es.

<https://www.oxfamfrance.org>

Bulletin d'adhésion



LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES
LA CGT A LE VÔTRE

SECTION :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° DGFiP Grade : Échelon :

Quotité travail : Temps complet OU Temps partiel : %

ADRESSE D'ENVOI DE LA PRESSE personnelle ou professionnelle

ADRESSE :

.....
.....

N° : type / voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

Mail personnel :

POUR LES AGENTS A ET A+ ADHÉSION À L'UGICT

Revue **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens) - la revue n'entraîne pas de cotisation supplémentaire

Date :/...../.....

Signature :

Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient!
Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient!